

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

Cela signifie que les contributions du gouvernement sont toujours en retard d'un montant variable, mais qui peut atteindre et même dépasser les 500 millions de dollars. Il est bon de remarquer que l'intérêt, pendant un an, sur 500 millions de dollars est à peu près égal au montant que le gouvernement espère économiser pendant la première année d'application de la loi C-133.

Les employés et les pensionnés s'inquiètent beaucoup de l'intérêt que rapporteront leurs comptes de pensions à l'avenir. Le taux d'intérêt sur le compte principal est, comme je l'ai dit, déterminé au moyen d'une moyenne mobile sur 20 ans des obligations à long terme du gouvernement. Grâce à cette formule, le gouvernement a pu, pendant de nombreuses années, utiliser des fonds destinés au régime de pensions de la Fonction publique à des taux d'intérêt bien inférieurs aux taux pratiqués sur le marché. Cette situation changera, cependant, lorsque le taux d'inflation reviendra à un niveau plus raisonnable. A ce moment-là, grâce à la formule prévoyant un décalage dans les taux d'intérêt, les comptes de pension rapporteront des taux d'intérêt bien supérieurs à ceux du marché. Bien des retraités et employés de la Fonction publique m'ont demandé de temps en temps quelles assurances ils avaient que le gouvernement ne changerait pas à ce moment-là la formule afin de se favoriser? Cette crainte est, selon moi, en quelque sorte fondée car la formule actuelle n'est pas inscrite dans une loi mais plutôt arrêtée par règlement.

• (1650)

En toute franchise, j'ignore comment rassurer les employés et les retraités lorsqu'ils me demandent pourquoi ils devraient croire que le gouvernement respectera plus les engagements inscrits dans des règlements, quand on sait que le gouvernement ne se considère pas lié par les engagements inscrits dans des lois, sans compter que ces règlements peuvent être modifiés sans l'approbation du Parlement.

De tout ce qui a transpiré depuis le dépôt du projet de loi C-133, je pense que rien n'a rendu les employés et les retraités plus perplexes que la tendance du gouvernement à sous-estimer grandement les économies réalisées dans le domaine des pensions grâce à l'application du programme des 6 et 5 p. 100. Les gouvernements qui se lancent dans des programmes d'austérité n'ont pas pour habitude de faire preuve de modestie lorsqu'ils disent à la population les économies qui ont été réalisées. On peut plutôt les accuser généralement de surévaluer les économies réalisées grâce à leurs mesures d'austérité. Les fonctionnaires se demandent donc pourquoi le gouvernement sous-estime dans ce cas-là les répercussions financières de ses mesures législatives.

On me demande également pourquoi le gouvernement n'a rien dit des économies réalisées dans le domaine des pensions à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-124. Comme la plupart des députés le savent, le gouvernement doit verser de larges sommes chaque année au compte de pension de retraite de la Fonction publique, ainsi qu'à ceux des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, afin de couvrir les augmentations salariales accordées chaque année. Lorsque les augmentations salariales sont limitées, ces montants appelés ajustements au passif actuariel sont grandement réduits. Les estimations fournies au comité permanent des prévisions budgétaires en général par un des syndicats visés

rèvent que les économies relatives aux pensions que le gouvernement réalisera grâce à la mise en œuvre du bill C-124 varieront entre 900 millions et un milliard de dollars. J'imagine que ce chiffre grimperait à un milliard et demi de dollars si les Forces armées et la GRC étaient incluses.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas hésité à dire publiquement combien il espère économiser en traitements par le biais du projet de loi C-124, mais pas un seul mot au sujet des économies découlant du régime de pensions. Je me l'explique mal, surtout que les économies de pensions vont nécessairement être supérieures à celles qu'il réalisera avec les traitements en vertu du bill C-124.

Au cours du débat de deuxième lecture du bill C-133, le ministre a déclaré que si le bill est adopté on réalisera des économies de 165 millions de dollars en 1983 et 1984 dans l'indexation des pensions. Le fait est que le bill affectera les pensions après 1984, mais le ministre n'a fourni aucune donnée à cet égard. D'après les calculs provisoires déposés au comité par des associations de retraités, avec le temps, le bill C-133 réduira le revenu des retraités d'environ 500 millions de dollars.

Mes calculs sommaires révèlent que le chiffre de 500 millions est beaucoup trop bas et que la perte de revenu des personnes à la retraite s'établira probablement à un montant se situant entre un et deux milliards de dollars. J'obtiens cette donnée en multipliant l'espérance de vie des pensionnés qui, en moyenne, sont âgés de 70 ans, par l'espérance de vie de 12 ans, puis en multipliant par 12 le montant épargné par le gouvernement en 1984, soit 105 millions de dollars. Il est facile de voir que mon chiffre prévu de un milliard de dollars est très conservateur—c'est le moins qu'on puisse dire—et qu'il est deux fois plus élevé que la somme suggérée par des témoins qui ont comparu devant le comité.

Des employés et des retraités sont tout à fait renversés de constater que le gouvernement ne dit pas le fond de sa pensée au sujet de l'impact du programme des 6 et 5 p. 100 sur les pensions et les prestataires. Ils sont d'avis que, si l'on publiait les données pertinentes et précises, celles-ci prouveraient clairement que le sacrifice qu'on leur demande de faire n'est ni mineur, ni temporaire, mais bien majeur et permanent.

Dans le peu de temps dont j'ai disposé, je n'ai pu passer en revue toutes les plaintes ni tous les griefs dont on m'a fait part au cours des dernières semaines. J'ai dû lire tous les rapports du comité des prévisions budgétaires en général pour tenter de me renseigner sur les questions qui ont été soulevées tant par écrit, au téléphone que lors de rencontres, par des centaines de fonctionnaires de ma circonscription et d'ailleurs. J'ai remarqué que la plupart de ces questions se retrouvaient dans les mémoires ou les exposés présentés au comité, mais qu'on n'y avait quelquefois pas répondu en raison de la structure du comité. Un grand nombre des instances présentées par des syndicats d'employés, des organisations de retraités et des particuliers sont restées en suspens. Naturellement, c'est peut-être dû au fait que le comité a disposé de bien peu de temps pour ses délibérations et études. Par conséquent, j'aimerais suggérer au ministre qu'il examine attentivement tous les mémoires qui ont été présentés au comité et qu'il fasse parvenir une réponse complète et détaillée aux organisations et aux particuliers concernés. J'ai bien peur que si ces mesures ne sont